

**SOUTIEN**

# JACQUELINE, L'ANGE GARDIEN

Jacqueline est devenue aidante auprès de son mari affaibli par la maladie. Le club des aidants créé par l'Aagda\*, association soutenue par la Fondation d'entreprise du groupe Macif, lui offre des moments de répit salutaire pour affronter le quotidien.

Une fois par mois, Jacqueline, 75 ans, s'accorde une pause. Elle s'échappe de son domicile et oublie momentanément la maladie de son mari pour rejoindre le club des aidants créé par l'Aagda. Cette association de Soissons (02) œuvre pour le maintien à domicile des personnes fragilisées par la maladie, l'âge ou le handicap. Ici, Jacqueline retrouve d'autres aidants bénévoles qui, comme elle, sont confrontés à la maladie ou au handicap d'un proche.

William, 76 ans, le mari de Jacqueline, souffre d'une épilepsie sévère. Jacqueline a dû mobiliser toute son énergie pour assister son époux dans les moindres gestes du quotidien. Elle est devenue « aidante familiale ». Elle est à ses côtés à l'heure de la toilette, pour la promenade rituelle ou les visites chez la kinésithérapeute... « Il n'y a qu'à l'heure de sa sieste que je peux souffler », explique-t-elle.

## Partager, écouter pour rompre l'isolement

Le club des aidants lui offre une bouffée d'oxygène. Christine Labbé, animatrice dans ce club, renchérit : « C'est un groupe de parole où l'on peut se lâcher et même pleurer. Les personnes qui le fréquentent arrivent ici fatiguées psychologiquement. Elles peuvent enfin échanger sur leurs difficultés ». Des psychologues interviennent régulièrement et les aident à aborder sans tabou les sujets les plus graves : « Nous pouvons parler du sentiment de culpabilité ou de l'angoisse de la mort », explique Christine. Pour son engagement aux côtés de son mari, Jacqueline reste entièrement bénévole. La loi, dite Autonomie, pourrait faire évoluer son statut et proposer un forfait allant jusqu'à 500 euros par an aux aidants familiaux\*\*.

\* Association d'aide et de garde à domicile de l'Aisne.

\*\* Le projet de loi relatif à l'adaptation de la société au vieillissement n'est pas encore adopté au jour où nous écrivons. Le montant de l'aide et ses modalités d'application seront précisés par décret.



De temps en temps,  
j'apprécie d'avoir du  
temps pour moi. »

Jacqueline, 75 ans,  
est l'une des soixante aidantes  
familiales référencées par l'AAGDA